

## ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Une consultation publique aura lieu à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville, situé au 629, boulevard Perron à Carleton-sur-Mer, **le 27 février 2024, à 17h30**, pour les personnes et organismes qui désirent poser leurs questions ou émettre leurs commentaires sur la demande de dérogations mineure suivante :

L'immeuble se situe au 304, route Leclerc, lot 6 579 177 du Cadastre du Québec.

La demande consiste à accepter la superficie d'une résidence unifamiliale projeté qui serait de 44,59 m<sup>2</sup>, alors que le règlement de zonage exige une superficie minimale de 46,5 m<sup>2</sup>.

Les personnes ou organismes qui désirent obtenir de l'information sur cette demande de dérogations mineure sont invitées à le faire par courriel à l'adresse : [urbanisme@carletonsurmer.com](mailto:urbanisme@carletonsurmer.com).

**FAIT À CARLETON-SUR-MER, CE 30<sup>ÈME</sup> JOUR DE JANVIER 2024**



Antoine Audet

Directeur général et greffier

(Publication sur le site internet de la Ville le 30 janvier 2024 et Hublot, le 16 février 2024)